Recrutement, formations et conditions de travail des professionnels de l'animation municipale jeunesse et sports dans six QPV d'Ile-de-France

Coralie Lessard

▶ **To cite this version:**

Coralie Lessard. Recrutement, formations et conditions de travail des professionnels de l'animation municipale jeunesse et sports dans six QPV d'Ile-de-France. M.-H. Becquet. Des professionnels pour les jeunes. Sociologie d'un monde professionnel fragmenté, 2021. hal-04473296

HAL Id: hal-04473296
https://hal.science/hal-04473296

Submitted on 22 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des professionnels pour les jeunes. Sociologie d'un monde professionnel fragmenté

Valérie Becquet
Dir.

Version préprint du 19 mars 2021

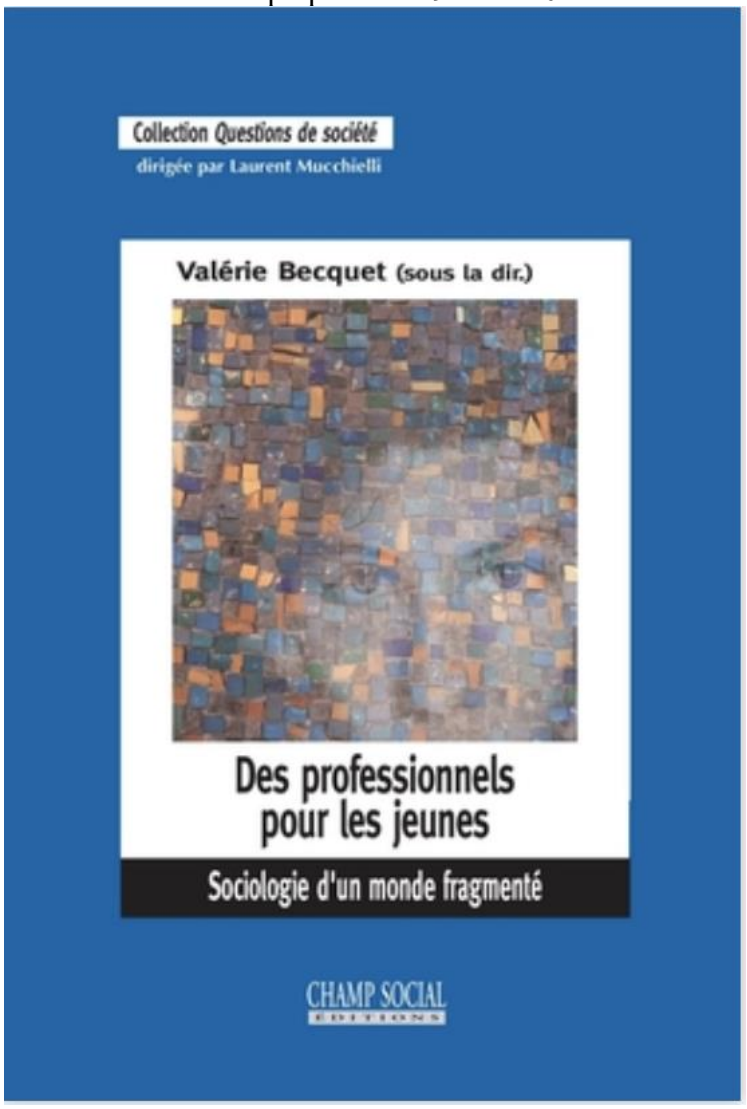

1 – Coralie Lessard. Recrutement, formations et conditions de travail des professionnels de l'animation municipale jeunesse et sports dans six QPV d'Ile-de-France

Dans les quartiers dits « prioritaires »[1] de la Politique de la Ville, les politiques locales en charge des jeunes sont censées se déplacer au gré des orientations des politiques nationales ; ce qui devrait nécessairement impacter le contexte du travail municipal. Initialement, ce dernier est principalement axé sur le loisir et l'éducation à la citoyenneté. Quant aux politiques locales, elles ont donné lieu à la mise en place de services municipaux de Jeunesses et/ou des Sports ainsi qu'à des infrastructures dédiées. L'attractivité des espaces jeunes municipaux, comme lieu de rassemblement et de loisirs, est également pensée comme un enjeu afin de « capter » un public qui parfois dérange[2]. Ces espaces sont conçus comme une interface médiatrice entre l'institution municipale et les quartiers. Les rapports entretenus par les professionnels de l'animation municipale avec les jeunes vivant dans les quartiers permettent alors une meilleure emprise territoriale grâce aux liens établis. Ces professionnels ont des statuts et diplômes différents : ils peuvent être animateurs socioculturels et/ou sociosportifs ; voire même des éducateurs sportifs (ETAPS). Ils seront volontairement traités indistinctement dans cette étude, ou plutôt appréhendés pour ce qu'ils ont de commun dans une optique d'analyse transversale du travail des professionnels en charge de la Jeunesse au local. Globalement, l'action qui restait généralement délimitée par des secteurs d'intervention traditionnellement identifiés comme « socioéducatifs » « sociosportifs » ou encore « socioculturels » se voit décloisonnée dans les années 2010 à d'autres registres inhabituels en lien avec l'arrivée de nouvelles questions sociales portant notamment sur :

– « la prévention de la radicalisation » en lien avec les politiques nationales de lutte contre les phénomènes de radicalisation violente dans le pays heurté par l'intensification des vagues d'attentats islamistes[3].

– « la prévention secondaire et tertiaire de la délinquance »[4] qui révèle d'une politique publique nationale soucieuse de resserrer les visées de l'action publique locale jugée inefficiente[5]. Il est prévu de cibler les fonds pour éviter

[1] Il est fait ici référence aux Zones urbaines sensibles (ZUS) puis aux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) qui se sont succédé durant le temps de l'étude.

[2] Un nouveau délit est créé : l'occupation illicite des halls d'immeubles par la loi n°2003-239 pour la Sécurité intérieure.

[3] L'attentat contre Charlie Hebdo du 7 janvier 2015 et ceux qui suivirent marquèrent un tournant décisif des politiques publiques invitant désormais l'action publique locale à cibler les moyens et actions de prévention de la radicalisation dans les quartiers sur les jeunes identifiés à risque.

[4] La prévention secondaire nécessite des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l'acte délinquant ; et enfin, la prévention tertiaire correspond à la prévention de la récidive. Source : « Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2013-2017. Fiches pratiques, chantiers nationaux ». CIPD, juin 2013.

[5] L'inefficience « c'est le coût élevé par rapport aux bénéfices qui est en cause. C'est une troisième forme d'échec envisagé cette fois sous l'angle économique. Il y a disproportion entre

le « saupoudrage »[6] des moyens octroyés et permettre de ne pas multiplier les coûts dans un contexte de réduction budgétaire ; et cela, tout en espérant atteindre plus directement le public « cible » posant problème.
Le virage sécuritaire accentué à partir du milieu des années 2010 participe à une tentative avortée de redéfinition des missions des professionnels de terrain et de leur identité de référence ; initialement et toujours rattachée à la fois à l'animation qualifiée de sociale et à la prévention primaire[7] de la délinquance. Les missions de ces professionnels sont en effet historiquement pensées, du moins en partie, pour répondre aux émeutes sporadiques dans les quartiers survenant depuis les années 1980 en recouvrant une approche plutôt généraliste des loisirs et des publics (et non spécifiquement ciblée sur des jeunes délinquants ou radicalisés). Sur le terrain et depuis le mandat de F. Hollande de 2012-2017, les animateurs socioculturels et les éducateurs sportifs des services municipaux ne semblent pas suffisamment armés face aux difficultés qu'engendre la mise en œuvre de la politique nationale de prévention secondaire et tertiaire de la délinquance. Leur implication demeure ainsi le plus souvent sur ce qu'ils savent déjà faire. Fort de ce constat, la problématique de recherche ici posée ne porte pas sur les politiques sécuritaires, mais se déplace sur la caractérisation de l'action municipale des services en charge de la Jeunesse et/ou des Sports dans les quartiers dits « prioritaires » de la Politique de la Ville durant les années 2010 ; et cela, à travers le choix des professionnels au sein de ces services et la nature de leur exercice. Si les orientations nationales peinent à être suivies, il est légitime de se demander ce qui est effectivement mis en œuvre auprès des jeunes vivant dans les quartiers. L'intérêt est de mieux comprendre le travail municipal. Existe-t-il un décalage entre les attentes des politiques locales et les impératifs de terrain des services concernés ? Quelles sont les logiques d'action ? Celles-ci sont-elles en adéquation avec les registres ordinaires d'intervention ou doivent-elles composer avec de nouvelles réalités au quotidien qui amènent les professionnels à faire évoluer leurs missions parfois indépendamment des volontés politiques initiales de leurs élus locaux ? Il apparaît que les élus souhaitent rendre leur ville « unitaire » en ne distinguant plus les « jeunes des quartiers » des autres « jeunes » de la commune. Il s'agit d'effacer symboliquement les quartiers et l'identification à ceux-ci. Alors pourquoi est-il observé, de façon antinomique, des communes adeptes du profil « professionnel issu des quartiers » comme base de recrutement visant à intervenir auprès d'un public jeune perçu comme particulier (car issu des quartiers) et nécessitant une prise en charge spécifique, spécialement conçue pour eux ? Les pratiques des professionnels de l'animation municipale seront étudiées, notamment dans les rapports ambigus entretenus avec les jeunes relatifs aux identités de quartier. Le présent chapitre propose de sonder à la

l'investissement financier d'un programme et son impact social. Le gain collectif paraît faible » (Lascoumes et Le Galès, 2012).

[6] Cette justification est d'ailleurs utilisée concernant la réforme du zonage des ZUS (la loi du 21 février 2014) prenant en compte le revenu des habitants comparé au revenu médian de référence. Les QPV, qui peuvent dorénavant bénéficier des crédits d'État, viennent remplacer la géographie précédente. Globalement, les QPV sont un rétrécissement plutôt systématique des périmètres ZUS pour un recentrage des moyens sur les territoires les plus en difficulté.

[7] Dans le champ de la politique nationale de prévention de la délinquance, la prévention primaire correspond aux actions à caractère éducatif et social et s'adresse à de larges publics. Source : CIPD, juin 2013 (*ibidem*).

fois ce sujet au travers d'une première partie sur le choix du recrutement de ces professionnels dans les quartiers en référence à la catégorie actualisée « des grands frères ». Puis une deuxième partie est consacrée aux limites du travail social et aux solutions systémiques pour renforcer les équipes de professionnels de l'animation municipale en réponse au manque de reconnaissance et parfois de moyens ; entraînant, à terme, un sentiment de découragement.

Encadré méthodologique

La recherche porte sur le thème de l'action publique en charge de la Jeunesse et des Sports dans six communes d'Île-de-France comprenant des quartiers dits « prioritaires » ; catégorie administrative qui était nommée Zones Urbaines Sensibles (ZUS) avant de devenir en 2015, Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Pour des raisons de confidentialité des propos, ces villes sont rendues anonymes ; donnant ainsi la préférence à la mise en visibilité de processus comparables, plutôt qu'à une contextualisation. Si de multiples méthodologies d'enquêtes ont été déployées pour le projet global (recherche doctorale), le présent article s'appuie uniquement sur l'analyse d'un corpus d'entretiens (59) d'une durée moyenne d'1h30 menés auprès d'acteurs municipaux. La préparation, le déroulement, l'agenda des retranscriptions ainsi que l'analyse des entretiens reposent sur la méthode de Kaufmann (2008) fondée sur une posture compréhensive. Les acteurs interrogés sont essentiellement des élus (16), des directeurs (9) et responsables (11) des services Jeunesse et Sports ainsi que des acteurs administratifs du service municipal « Politique de la Ville » (8) qui coordonnent leurs actions sur ce sujet ; complété dans un deuxième temps par des intervenants de terrain tels que des animateurs des services Jeunesse (3) et des éducateurs sportifs du service des Sports (3) (n'autorisant malheureusement pas une comparaison fine entre les métiers), ainsi que d'autres acteurs divers (9) tels les présidents d'associations Jeunesse, des consultants publics de gestion et gardiens de gymnase.

Pour la première dimension observée, il apparaît que les professionnels en charge de l'animation de loisir dans les quartiers (culturel ou sportif) ont, le plus souvent, tendance à prendre à cœur les difficultés sociales des jeunes rencontrés dans le cadre de leur travail. La question sociale de la précarité passe devant celle de l'insécurité. L'investissement de ces professionnels tend à dépasser leurs missions premières d'animation pour se déplacer sur le terrain du traitement social des difficultés des jeunes ; notamment sur leur accompagnement en matière d'insertion professionnelle lorsque les jeunes se disent déçus des institutions comme Mission locale et/ou de Pôle Emploi[8] (Lessard, 2018). Les effets de la crise se font ressentir sur les jeunes générations (Becquet, Loncle, Van de Velde ; 2012) engendrant un contexte vulnérabilisant aux perspectives incertaines (Becquet, 2012). Les professionnels de l'animation alertent les élus politiques locaux sur les

[8] Muniglia et Thalineau (2012) rappellent à ce propos que les politiques d'insertion professionnelle sont prises dans une situation paradoxale où elles rationalisent l'intervention auprès des publics pour l'accès à l'emploi et que le contexte ne peut garantir un travail alors même qu'a été suivi un parcours d'insertion.

difficultés des jeunes et amènent parfois à modifier les axes politiques en redéfinissant les contours de leurs missions ; par exemple, en amenant à repousser officiellement l'âge limite des jeunes acceptés dans leurs dispositifs Jeunesse. Ce sujet fait par ailleurs l'objet d'un article (Lessard, 2021) dont les résultats peuvent se résumer ainsi : les registres d'intervention prégnants au moment de l'enquête, portant sur l'intégration sociale et l'insertion professionnelle, témoignent d'un vieillissement du public en présence dans les accueils municipaux de la Jeunesse (nouvelle catégorie officieuse d'action publique dite des « jeunes-vieux » souvent en situation de vulnérabilité ; constituant aujourd'hui une problématique sociale marquée). Ils ont entre 25 – 30 ans, allant parfois jusqu'à 40 ans. Certains ont été fidélisés au service Jeunesse et n'en sont jamais partis et d'autres constituent une population considérée comme « non captive » des institutions et gênante, car visible dans l'espace public (sentiment d'insécurité des passants) dont il s'agit de se rapprocher afin d'élaborer avec elle un travail d'intégration. Face à la problématique de l'allongement de la jeunesse et des différentes attentes du public en présence : les réponses apportées tendent à dépasser les missions traditionnelles conférées aux espaces municipaux en charge des jeunes et de leurs loisirs. Les nouvelles fonctions portent notamment sur l'accompagnement du jeune vers l'insertion sociale et professionnelle et son autonomisation par le détachement progressif aux institutions publiques d'encadrement (service Jeunesse et/ou des Sports, Mission locale…). Est levé le constat d'un déficit de transversalité dans le type de traitement politique qui tend vers la globalisation de la prise en charge des problématiques sociales des jeunes. Dans les villes retenues pour l'enquête, il n'est pas rare de voir des acteurs municipaux, censés demeurer dans leur champ d'action relatif à l'animation socioculturelle et sportive, s'engager à « bras le corps » en prenant en compte dans leur exercice les difficultés des jeunes « à bout de bras » dans la limite de leurs compétences et/ou moyens.

Quant à la deuxième dimension observée, il apparaît que les élus locaux souhaitent rendre leur ville « unitaire ». Dans cette configuration, il est légitime de se demander pourquoi ces communes sont adeptes du profil « professionnel issu des quartiers » pour l'encadrement d'un public jeune perçu comme particulier (issu des quartiers). Le travail de ces professionnels municipaux est interrogé sur le rapport qu'ils entretiennent avec la question de l'identité de quartier.

1.1 Le choix des professionnels de l'animation au regard des compétences perçues liées à l'origine sociospatiale

1.1.1 La politique de recrutement des « grands frères » réactualisée ?

L'enquête de terrain montre que le recrutement d'éducateurs sportifs ou d'animateurs dans les quartiers passe très souvent par une sélection parmi les

« locaux » ; ce qui interroge la fin de ce qui est communément nommé « la politique des grands frères ». Si la politique des « grands frères » n'a pas existé au niveau national (il n'existe pas de textes ou de fondements législatifs concernant une telle politique), elle a cependant été déployée au niveau local au sein de municipalités de gauche comme de droite confrontées, sur leur territoire, à des difficultés d'ordre social comme la délinquance juvénile. Sakouhi et Raymond (2004) expliquent que sous la pression des violences urbaines et premières émeutes de 1970-1980 et du risque de leur réitération, les municipalités concernées ont privilégié le recrutement « d'animateurs sociosportifs issus des quartiers […] [et cela], même parmi les jeunes "leaders", réputés être durs et contestataires, sans aucun critère de formation ou de diplôme. Ce choix répondait à une double attente : canaliser les jeunes pour éviter les troubles des étés "chauds" et avoir un relais sur le terrain pour une meilleure écoute des problèmes des jeunes tout en tenant compte de leurs références communautaires ». La préférence pour les « grands frères » issus des quartiers ayant une pratique sportive régulière reposait sur les postulats d'une bonne intégration sociale et d'une connaissance plus fine du public (Koebel, 2010). Néanmoins, le recrutement d'animateurs socioculturels et/ou sportifs a pu poser « un certain nombre de problèmes, pédagogiques et professionnels. D'abord, ces animateurs de même origine sociogéographique sont souvent tiraillés entre l'autorité et le laisser-faire et sont insuffisamment armés pour faire face aux pressions psychologiques de leurs "petits frères" » (Gasparini et Vieille Marchiset, 2008). En revanche, ils restent « des relais importants entre l'institution (la collectivité locale) et les adolescents. Recréant du lien social au sein et/entre des groupes sociaux souvent "fermés" (bandes, groupes ethniques, familles élargies, groupes de chômeurs, etc.), ces acteurs sont porteurs d'une image d'intégration professionnelle et sont reconnus comme compétents dans le dialogue social (même s'ils ne le sont pas nécessairement sur le plan pédagogique) » (Gasparini et Vieille Marchiset, 2008). Dans les années 1990, au-delà de leur rôle visant à pacifier les banlieues, une partie d'entre eux a eu une implication sociale forte auprès des jeunes qui dépassait le cadre même de l'animation municipale de loisirs : « ils vont de l'aide dans les relations familiales à l'orientation scolaire et à l'aide aux démarches d'embauche. Dans ce cadre, les "grands frères" apprennent aux jeunes à se présenter en vue des entretiens de recrutement. Certains vont [d'ailleurs] jusqu'à passer au préalable eux-mêmes l'entretien en question afin de pouvoir renseigner en détail, le jeune intéressé sur les attentes de l'employeur » (Duret, 1996). L'investissement spontané des animateurs sur le registre d'intervention de l'insertion professionnelle dans les années 2010 n'est donc pas nouveau, mais s'en retrouve renforcé dans un contexte où l'autonomie résidentielle et économique complète est retardée (Lessard, 2021).

Dans les communes, il apparaît que « les critères de recrutement des "grands frères" se basaient davantage […] sur le charisme et la légitimité locale des candidats [et plus] rarement au regard d'une quelconque exemplarité citoyenne » (Marwan, 2003). Néanmoins, l'hypothèse émise est qu'il n'a jamais existé de groupe social homogène parmi ces « grands-frères ». En effet, cet auteur explique que ces critères de recrutement ne sont pas systématiques. En revanche, les origines géographiques sont importantes : sur

les six villes étudiées, cinq comportent un service municipal[9] en charge de l'animation des jeunes ; et quatre d'entre elles assument le choix du recrutement local des professionnels issus des quartiers. Le fait d'avoir grandi dans un quartier reste un gage de qualité pour les missions confiées. La définition des « grands frères » retenue pour cette étude est celle de Mauger (2007) qui les considère « uniquement par leurs origines géographiques : ils sont enseignants, éducateurs, animateurs […] [n'ayant] pas quitté leur cité ».

« *J'ai 12 éducateurs sportifs. Ils connaissent le quartier, la population et les jeunes. On ne met pas quelqu'un de l'extérieur. C'est politique là ! Et puis ça arrange tout le monde* » (Responsable de l'EMS - ville 4)

« *Quand les jeunes demandent que ce soit des jeunes des quartiers qui soient animateur, c'est une reconnaissance de la ville en leur direction. Tu passes ton BAFA, tu es un gars bien : la ville se doit de les recruter en tant qu'animateur dans leur quartier. C'est une forme de promotion sociale* » (Responsable adjoint du service Jeunesse - ville 3)

« *Il faudrait presque un visa pour rentrer dans le* quartier X. *Je connais aussi la personnalité de tous mes éducateurs sportifs et je sais qui j'envoie, à quel moment et pourquoi. Dans les quartiers, les gens sont connus par rapport à ce qu'ils sont et ce qu'ils étaient ; ça veut dire que certains ont joué les gros bras à un moment dans le quartier ; donc le dialogue est plus facile avec eux* » (Responsable du service des Sports - ville 3)

« *Dans nos structures, on ne rencontre aucun problème de gérance parce que tous ceux qui travaillent ici, avec nous, sont issus des quartiers* » (Responsable des pôles accueil jeunesse - ville 1).

De mauvaises expériences ont été vécues par les municipalités ayant essayé de recruter à « l'extérieur ». Le témoignage du responsable du service Jeunesse rejoint celui du directeur sur les raisons de privilégier le recrutement de professionnels issus des quartiers de la ville :

« *Depuis l'incendie sur la structure : l'équipe qui avait été constituée n'a pas été retenue, car les animateurs étaient issus de partout, sauf de la ville. Les animateurs n'ont pas tenu. Ça a été violent. Sur la structure, il y a une équipe uniquement du quartier et ça fonctionne… difficilement, ils ont beaucoup de mal, en tant qu'animateurs, c'est douloureux, mais ils y parviennent petit à petit »* (Responsable du service Jeunesse – ville 2)

« *La précédente directrice avait choisi des gens extérieurs avec une qualification, mais sans lien avec le territoire. Le problème c'est que ces gens n'ont jamais pu travailler. Le public ne les a jamais laissé faire. Il les a rejetés. L'équipe a été laminée en six mois avec des menaces et des agressions physiques ! Donc on a choisi une autre option : on n'a pas pris le chef de bande pour avoir la paix, mais il fallait quelqu'un de crédible qui connaisse les us et coutumes du quartier. Néanmoins ces gens-là, où est-ce qu'ils ont péché ? Au niveau de la formation… On s'est dit : on va les former. On est en*

[9] Services en charge des Sports et/ou de la Jeunesse (non associatifs).

train de professionnaliser les équipes. L'objectif c'est de reprendre pied sur le territoire » (Directeur du service Jeunesse et Sports - ville 2)

Dans la ville 1, un témoignage permet de saisir l'ampleur que peuvent prendre les violences à la fois physiques et symboliques subies par les professionnels extérieurs aux quartiers dans des cas extrêmes.

« *Dans la salle X, il y avait le studio de rap, la musculation et la boxe et on m'avait humilié un animateur (non issu des quartiers) : les jeunes lui ont pissé dessus et ça je n'ai pas accepté* » (Maire adjoint chargé de la Jeunesse - ville 1)

En embauchant une majorité d'animateurs issus des quartiers, les élus locaux entendent consolider la paix sociale ; ce qui a pour effet de cristalliser le sentiment d'entre-soi qu'il peut exister au sein de ces quartiers. Un responsable jeunesse explique, en toute transparence, que le personnel présent pour régler les conflits peut aussi les porter et contribuer à renforcer le phénomène d'identification par quartier.

« *On a beaucoup d'animateurs qui viennent d'un quartier et comme il y a souvent des conflits interquartiers, les agents peuvent représenter ces conflits-là et les véhiculer par leur présence. Ça peut être conflictuel. On les utilise de manière positive, c'est-à-dire en pouvant gérer les jeunes avec facilité, donc il y a des animateurs qui sont du quartier et compétents : ça permet d'avoir un lien plus important avec les jeunes qu'un animateur qui vient de l'extérieur et qui doit se confronter aux réalités du quartier. Mais, en même temps, c'est vrai qu'on réaffirme l'entre-soi du quartier* » (Responsable adjoint du service Jeunesse - ville 3)

Afin de parfaire les compétences des professionnels de l'animation municipale et surmonter les difficultés, une attention est portée à la formation. L'engouement pour les « grands frères » non diplômés aurait commencé à décliner avec la professionnalisation progressive des métiers de l'animation[10], ainsi qu'avec la fin d'un dispositif de financement : « les contrats Emplois jeunes » mis en place en 1997 par le gouvernement Jospin puis supprimés en 2002. Ces contrats ayant une durée de 5 ans, les emplois-jeunes municipaux se sont terminés en 2007. Les émeutes de 2005 ont marqué dans les esprits les limites relatives à la politique des « grands frères » : ces derniers n'ont pas eu, sur certains territoires, l'emprise suffisante pour calmer les jeunes émeutiers ; ce qui n'a pas contribué à valoriser médiatiquement le travail social qui avait pu être réalisé en amont. En 2012, le gouvernement Ayrault a mis en place les contrats « Emploi d'avenir » d'aide à l'insertion « destinés aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique ». Les jeunes domiciliés en ZUS (puis en QPV) faisaient partie du public prioritaire du dispositif qui a pris fin début 2021. Les profils sportifs ont été largement valorisés.

[10] Est à noter que certains « grands frères » étaient déjà diplômés.

« *On valorise beaucoup le sport. Avec les contrats Emploi d'avenir ils ont développé je ne sais pas combien de postes d'éducateurs sportifs, c'est assez hallucinant* [nbre = 10] » (Chargé de mission de prévention de la délinquance - ville 5)

Ces nouveaux contrats, même s'ils étaient différents des anciens Emplois jeunes, représentaient une forme de continuité avec ceux-ci car ils permettaient aux municipalités d'embaucher à moindre coût des jeunes vivant dans les quartiers, sans ou avec peu de qualifications, sur des fonctions d'animateurs au(x) profil(s) sociosportifs et/ou socioculturels ou d'éducateurs sportifs tant que ceux-ci s'inscrivaient dans une démarche de formation.

1.1.2 Des professionnels issus du quartier, mais davantage formés que par le passé

Symboliquement, la politique des « grands-frères » demeure, mais l'accent est mis aujourd'hui sur l'expérience professionnelle (voire associative) dans les domaines du sport et/ou de l'animation socioculturelle. Les diplômes ou les brevets de niveau bac ou bac + 3 dans ces secteurs sont valorisés. Cette question de la formation ne se pose pas autant avec les éducateurs sportifs, car ces derniers ne peuvent, théoriquement, obtenir de poste pérenne sans qualification certifiée (ex : ETAPS) : « la législation relativement contraignante en matière d'enseignement et d'encadrement des pratiques sportives contre rémunération (Duret, 1996. b) ou de certains animateurs sociosportifs s'est […] [par le passé] souvent faite en marge de ces obligations législatives » (Falcoz, 2012). Pour Guérandel (2011), le recrutement des éducateurs sportifs s'effectue, aujourd'hui, « en fonction de leurs compétences sportives autoévaluées et validées par l'obtention d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme fédéral », voire par un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ; ceci engendre, le plus souvent, des équipes « de professionnels se référant davantage aux principes du sport de compétition qu'à la logique socioéducative valorisée par le projet ». Selon cette auteure, « les logiques d'intervention proposées par les intervenants sportifs renvoient [plus généralement] […] à leurs dispositions sociales, sexuées et sportives, incorporées au cours des socialisations familiale, scolaire et professionnelle ». Néanmoins, l'émergence des licences professionnelles universitaires récentes telle que celle nommée « Activités sportives spécialité Développement social et médiation par le sport » contribue à développer la logique socioéducative dans l'approche des publics.

Comme l'explique Koebel (2010), l'entrée du sport dans le secteur socioculturel se fait par l'intermédiaire d'acteurs professionnels divers au niveau de formation très variable où sont souvent « confondues l'expérience sportive propre et la capacité d'utiliser l'activité sportive pour encadrer des publics ». À ce titre, le responsable du pôle accueil Jeunesse de la ville 1 évoque la « passion » des animateurs pour une activité personnelle (proposée ensuite au public) comme un lien important dans la relation de transmission

et d'engouement créé pour l'activité. Ainsi, être sportif et issu du quartier sont des critères valorisés pour le recrutement. Le directeur du service Jeunesse et Sports de la ville 2 assume avoir sélectionné ses responsables de service parmi les sportifs (de niveau Brevet d'État) au sein des quartiers. L'expérience sportive et associative, la connaissance du terrain ainsi que la personnalité du professionnel susceptible de représenter un modèle de réussite (figure positive du quartier) constituent pour ce directeur des gages de qualité.

« *Pour les responsables des espaces jeunes… j'ai choisi, pour ne rien vous cacher, des sportifs issus des quartiers de la ville… un Brevet d'État (BE) de football et un BE de karaté. Ils sont issus professionnellement de l'animation. En dehors de ça, ils ont un vécu associatif. J'aime bien la manière dont ils managent et le contact qu'ils ont avec le public. Faut quand même que la personne soit crédible et qu'elle dégage quelque chose de positif !* » (Directeur du service Jeunesse et Sports - ville 2)

La professionnalisation des animateurs « Jeunesse et Sports » par des qualifications plus importantes, telles que le BPJEPS ou certaines Licences professionnelles universitaires, va dans le sens attendu par les directions municipales désormais adeptes de formalisations écrites des projets d'animation sociale ainsi que de leur évaluation. La formation des animateurs peut aussi, dans certaines mesures, apporter de nouveaux outils pour gérer les situations de crise auprès des jeunes. Au sein des municipalités étudiées, le financement de formations diverses dans le domaine sociosportif, socioculturel et socioéducatif est présent dans trois communes sur six.

« *J'ai une de mes animatrices que j'ai mise sur une formation d'éducatrice spécialisée. Un service Jeunesse* [associatif]*, il faut qu'il y ait l'optique "éducateur" aussi. On n'est pas que des pourvoyeurs de loisir. Les animateurs BAFA, c'est fini ! Ils ont le BPJEPS au moins. Pas toujours... là dans notre équipe on en a encore qui n'ont que des BAFA, mais qui sont en cours de formation. Je veux arriver à une équipe qualifiée, composée pour moitié d'animateurs BPJEPS et moitié de moniteurs éducateurs ou d'éducateurs spécialisés de l'autre. On adhère à Uni Formation qui nous prend en charge le coût des formations* » (Directeur d'un espace jeunes municipal/associatif - ville 6)

« *On prend toujours les BAFA, les BAFD, mais nous aujourd'hui le BPJEPS est vraiment intéressant, car il propose une bonne formation. On va avoir 5 BPJEPS payés par la ville dans nos agents* » (Directeur du service Jeunesse - la ville 1)

Dans la ville 2, suite à la non-reconduction des animateurs extérieurs aux quartiers, ont été recrutés sur un statut de permanent des animateurs issus des quartiers. Ceux-ci auraient néanmoins manqué de compétences dans le domaine de l'animation. De fait, la municipalité a décidé de mettre en place un plan de formation.

« *On prend des animateurs sans formation des quartiers de la ville et le fait de les avoir installés sur leur statut, ça nous a permis de les former. Ils sont en cours de formation… BAFA, BAFD, BPJEPS en VAE, BPJEPS en contrat d'apprentissage, il y a de tout* » (Responsable du service Jeunesse - ville 2)

Dans les années 2010, l'objectif des plans de formations est de renforcer les compétences des équipes. En découle la volonté de fidéliser les professionnels pour qui la municipalité s'est investie financièrement. Cela implique par la suite des dépenses supplémentaires, car les nouveaux statuts conférés par les diplômes sont susceptibles d'engendrer une valorisation des salaires afin de rendre attractifs les postes et ainsi éviter les départs vers d'autres communes concurrentielles. Un arbitrage financier est donc à l'œuvre et tient compte de l'importance de stabiliser les équipes.

1.2 L'activité des professionnels de l'animation sociale dans les quartiers

1.2.1 L'importance de stabiliser les équipes d'encadrants et les possibles effets pervers

La fidélisation des professionnels passe notamment par la proposition de contrats moins précaires (CDD d'un an renouvelable), voire même des CDI qui permettent de stabiliser les équipes et de bénéficier, sur la durée, des compétences acquises par leurs personnels. Le directeur du service des Sports de la ville (4), qui n'a pas la possibilité de financer des formations[11], pense à ce titre que les contrats de « 2 fois 6 mois » ne sont pas suffisants pour apporter une « cohérence éducative » à travers le suivi individualisé des jeunes.

« *On a un responsable ETAPS titularisé et après on a que des vacataires qui ne sont pas à plein temps. C'est des contrats d'un an ou non… plutôt des contrats de deux fois 6 mois. Donc le problème c'est pour avoir un suivi, une cohérence éducative, c'est un peu compliqué* » (Directeur du service des Sports - ville 4)

Dans la ville 3, le responsable du service Jeunesse envisage d'installer ses équipes d'animation sur un statut professionnel stable, annualisé, afin de pouvoir être en mesure d'exiger un travail de qualité et d'éviter toute forme de hiatus quant à la direction donnée par le service à travers le projet pédagogique.

[11] Ses élus politiques ne souhaitent pas octroyer des fonds pour les formations pour risquer, ensuite, de voir partir ailleurs les professionnels, car les salaires proposés par cette commune « pauvre » ne sont pas suffisamment attractifs.

« *Seuls nos responsables de structures sont à plein temps, titularisés ; ils sont agents de la fonction publique. Là, je suis en train de travailler sur l'annualisation de nos animateurs vacataires. Ils seront contractualisés un an, renouvelable trois fois. Il y aura deux types de contrats : un plein et un autre à 80 %. Ça va être une exigence de travail de qualité car comment être exigeant avec des animateurs qui gagnent à la tâche ?* » (Responsable du service Jeunesse - ville 3)

Dans la ville 2, le but des responsables d'espaces jeunes est de pouvoir s'appuyer sur des animateurs fixes, dont ils connaissent les qualités et les limites ; et de les impliquer professionnellement sur le long terme.

« *L'idée c'est de stabiliser les équipes pour pérenniser le travail qu'on entame avec les jeunes. Donc on a créé des postes. Créer un lien de confiance, c'est la première étape il me semble, pour travailler et œuvrer dans ces quartiers. Faut arrêter qu'il y ait tout le temps du turn-over, qu'il y ait des vacataires* (Directeur du service Jeunesse et Sports - ville 2)

« *Les responsables, on a échangé avec notre directeur pour lui expliquer qu'il est bien de pérenniser les équipes sur le même quartier pour que les familles et les jeunes apprennent à nous connaître et pouvoir avoir un lien fort* » (Responsable d'un espace jeunes - ville 2)

Dans son discours, le responsable d'un espace jeunes (ville 2) explique également que le fait d'installer les professionnels de l'animation Jeunesse et Sports dans la fonction publique leur permet d'avoir des équipes formées, stables et pérennes en mesure de mener un projet éducatif ainsi qu'une continuité d'actions. Néanmoins, avec le temps, la titularisation des professionnels de l'animation municipale (souhaitable pour la stabilisation des équipes) peut comporter des effets non désirés :

« *On a un souci avec certains de nos responsables de structures qui sont là depuis très longtemps. On a une collègue qui est là depuis 12-13 ans. Voilà, c'est normal que les gens soient fatigués* » (Responsable du service Jeunesse - ville 2)

« Après, la difficulté c'est qu'au bout de 5/6 ans, il y a un découragement, une usure plus rapide que dans d'autres métiers. Ce n'est pas sans conflit ce travail… il faut sans cesse remotiver les troupes. Néanmoins, il y a la protection du poste qui fait que... » (Directeur du service Jeunesse et Sports - ville 2)

Stabiliser les équipes passerait également par la décision de ne pas « faire tourner » trop souvent les agents sur plusieurs structures dans le but de maintenir les liens créés avec le public. En revanche, certains acteurs aux postes de direction pensent que le fait de travailler trop longtemps au même endroit avec les mêmes jeunes ne contribue pas à la régénération professionnelle des agents, qui pour certains finiraient par « tenir les murs ». Ils se désengageraient, et ne s'ouvriraient plus suffisamment vers l'extérieur afin de s'inspirer de bonnes pratiques permettant d'évoluer dans leur

approche singulière de la jeunesse. Pour ces raisons, après le changement de maire adjoint chargé de la Jeunesse (ville 1), a été remise en place la rotation des animateurs. Il est important de préciser que cette rotation permet tout de même aux animateurs de créer un lien de confiance avec les jeunes parce qu'elle n'est pas de courte durée comme cela peut être le cas dans la ville (2) (quelques semaines seulement) ; la rotation est prévue sur « une ou deux années ».

« *L'autre aspect, c'est que les jeunes nous connaissent sur tous les quartiers. La raison c'est qu'on ne rentre pas dans une routine dans nos structures* » (Animateur 1 - ville 1)

Certains acteurs de terrain finissent par s'essouffler de fatigue et de démotivation devant certaines situations inextricables rencontrées sur le terrain ; mais n'ont pas forcément l'opportunité, ou les bagages suffisants pour penser à une reconversion et choisissent la sécurité.

1.2.2 Les limites du travail social des professionnels : découragement et manque de reconnaissance

Alors que « la littérature sur l'animation porte plus souvent sur les finalités du travail des animateurs et le profil des intervenants que sur le travail en lui-même » (Augustin et Gillet, 2000 ; Mignon, 2005 ; Lebon, 2009), les chercheurs Lebon et Lima (2011) ont pris pour objet d'étude, « les difficultés au travail des animateurs » dans les centres sociaux et les MJC. Leurs résultats montrent que le centre de gravité professionnel s'est déplacé du « culturel » vers le « social ». Les animateurs basiques (qui n'ont pas de formation dans le domaine de l'éducation spécialisée) ressentiraient « un sentiment de fatigue ou de lassitude qui découle souvent de l'impression de ne plus pouvoir bien faire son travail : "on n'arrive plus à résoudre certains problèmes, ça ne marche pas" » (Lebon et Lima, 2011). Aussi, la présente recherche vient confirmer cette analyse sur le terrain des services Jeunesse et Sports municipaux : certains animateurs sont découragés ; d'autant plus qu'une partie de leur travail ne semble pas toujours reconnue par leur hiérarchie.

« *Les structures Jeunesse ne sont pas toutes équivalentes… Vous voyez ce que je veux dire ? C'est important de voir dans quel cadre on travaille… je vous dis de passer… si vous venez, vous verrez une structure qui est vide, quasiment délabrée. On travaille dans un cadre… radiateur cassé, non réparé. Il suffirait d'un coffrage ! Et après on dit : "les animateurs ne font pas leur travail parce qu'ils n'étaient pas dans la structure à surveiller"* [élus ou direction du service Jeunesse]. *Bien oui, mais peut-être qu'on est dehors à discuter avec un mec. On est en train de déconstruire le schéma de pensées négatives* » (Animatrice d'un espace jeunes - ville 2).

À l'instar des résultats de Lebon et Lima (2011), « ce travail contraint posté[12] représente […] la part de leur travail qui est la moins reconnue, car le support,

[12] Est évoqué le travail en face à face avec le public contrairement au travail de préparation des activités par exemple, qui se prépare en amont.

vu de l'extérieur comme "divertissant", en perturbe l'appréhension. L'absence de reconnaissance sociale de ce temps comme professionnel a, par conséquent, tendance à contaminer symboliquement la reconnaissance de l'ensemble de ce métier qui prétend agir dans et sur le temps libre des autres ». Sur la ville 2, il semblerait que l'assertion qui consiste à dire que « les animateurs ne font pas leur travail » reviendrait comme un leitmotiv de la part des instances dirigeantes (politique et/ou administrative). Ceci contribue à démotiver certains animateurs dont le sentiment est que leur travail est invisible donc disqualifié et dévalorisé : en effet, comment prouver l'effectivité d'une action en matière de socialisation juvénile ou de prévention de la délinquance ? La mesure du nombre et de la nature des actes d'incivilité ou de délinquance commis ne peut, à elle seule, refléter l'efficience du travail des animateurs en ce sens ; d'autant plus que « les acquis de l'action socialisatrice des animateurs paraissent incertains du fait de la juxtaposition de différentes instances de socialisation » (Lebon et Lima, 2011).

D'une façon générale, les animateurs rencontrés semblent avoir besoin de formations professionnelles allant au-delà de l'animation socioculturelle ou sportive pour pouvoir aider certains jeunes qui ont des problèmes sociaux importants (violence intrafamiliale, formes de délinquance diverses, problèmes dans le cadre scolaire ou professionnel, etc.).

« *Au service Jeunesse, on a de gros soucis au niveau des quartiers : on ne trouve pas de réponses aux problèmes qu'ont les jeunes ; on a nos limites en tant qu'animateurs socioculturels. On est confronté trois ou quatre fois par mois a vraiment de gros problèmes, que ce soit de la délinquance, des soucis entre jeunes et leurs parents, voilà nous euh…* » (Responsable d'un espace jeunes - ville 2)

Ceci pose la question des formes d'accompagnement[13] proposées par ces professionnels. Les animateurs sont parfois amenés à dépasser les missions premières de leur travail pour tenter d'aider les jeunes en situation de détresse. Certains se rendent même sur le lieu d'habitation du jeune pour parler aux parents qui accompagnent très rarement (voire jamais) les jeunes jusqu'à la structure.

« *On a des filles, ou à la limite des garçons, qui viennent, qui sont violentés par les parents. Et bien on essaye, nous en tant qu'animateurs, de renouer le contact avec la famille pour voir un petit peu… C'est arrivé que l'un de nous accompagne le jeune chez lui pour qu'il puisse discuter avec ses parents : il rentre chez les parents et échange pour essayer d'améliorer la situation. On est face à des situations qui ne sont pas faciles* » (Responsable d'un espace jeunes - ville 2)

Dans la ville 2, comme dans d'autres villes, les animateurs rencontrent fréquemment des cas relevant, selon eux, de l'éducation spécialisée et se retrouvent ainsi démunis. Mais ce facteur n'est pas le seul à expliquer leurs difficultés. En effet, d'autres problèmes de positionnement liés aux logiques de territoire viennent perturber l'organisation du travail de ces professionnels.

[13] Voir sur cette notion les travaux de Becquet et Corond (2017).

1.2.3 Des conditions de travail impactées par le positionnement professionnel des « grands frères »

Les animateurs de type « grands-frères » sont parfois eux-mêmes affectés par les logiques de quartier qui ont un impact sur leurs possibilités de travailler dans certains lieux et pas dans d'autres :

« *Certains collègues ne veulent pas aller dans certains quartiers parce qu'ils ont peur de se faire caillasser. On a eu encore un caillassage hier soir* » (Responsable du service Jeunesse - ville 3)

« *Les jeunes de la ville qui candidatent pour être animateur nous précisent les quartiers dans lesquels ils peuvent travailler et ceux dans lesquels ils ne peuvent pas ! Je suis halluciné par rapport au nombre qui ne peut pas se déplacer d'un quartier à un autre* » (Maire adjoint chargé de la Jeunesse - ville 4)

Quant au positionnement des professionnels issus des quartiers de la ville 2, elle ne fait pas l'unanimité. Le coordinateur du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) décrit les limites relatives aux relations potentiellement compliquées avec leurs pairs, dans ces quartiers où l'interconnaissance est forte et où les jeunes hommes de plus de 25 ans (jusqu'à environ 40 ans) se rendent régulièrement devant les espaces jeunes (voire essayent d'y pénétrer) ; le plus souvent de façon amicale ou parfois violente lors de conflits interpersonnels.

« *Il y a eu une politique de recrutement de locaux. Donc il y a des solidarités, ethniques, religieuses et amicales qui deviennent des contraintes ! Comme vous avez des professionnels qui sont issus de certaines familles difficiles de ces quartiers, ils n'ont pas toujours la partie facile. Alors on leur dit : "ouais, ils pactisent !" C'est un peu plus compliqué et il ne faut pas leur faire perdre la face et surtout ne pas les griller. Mais il ne faut pas les laisser faire n'importe quoi* » (Coordinateur du CLSPD - ville 2)

Le discours de ce coordinateur laisse sous-entendre que la gestion des espaces jeunes ne se fait pas sans heurts et que leur position peut être délicate de temps à autre. Ils sont qualifiés par les élus d'« acteur tampon ». Mais il peut arriver que les situations tournent mal ; comme dans la ville 2 où un animateur a reçu des coups de couteau sur le parvis de la structure devant les jeunes par un individu des quartiers pour des histoires interpersonnelles. Cependant, les témoignages de déviances — fin des années 1990 — début 2000 — montrent à quel point la politique des « grands frères » a évolué : les municipalités étudiées sont aujourd'hui plus exigeantes et plus méfiantes que par le passé.

« *Je me souviens du premier été où j'ai travaillé en tant qu'animateur : il y avait un collègue qui s'occupait des grands, c'était mille problèmes tous les jours. Ils avaient pris le Trafic parce qu'on a des minibus, ils avaient été en*

boîte de nuit le soir, ils faisaient des rodéos sur le parking. On avait fait la politique des "grands frères", les voyous du quartier… » (Directeur du service Jeunesse - ville 1)

« *Le problème des "grands frères"… ils l'ont fait ici il y a quelques années ; je m'en rappelle de ça ! J'en ai connu deux qui étaient dans la pression, dans la terreur ! "Je te connais, tu es un petit de mon quartier, si tu la ramènes, je t'en colle une". Aucun intérêt ! Il n'y a rien d'éducatif là-dedans. Le terme du grand frère veut tout dire : on prend les gars du quartier, qui connaissent bien les petits, "ils vont nous les tenir, parce qu'ils savent qu'eux sont écoutés et pas d'autres". Ça s'appelle acheter la paix sociale tout simplement* » (Éducateur sportif - ville 5)

Dans ce dernier extrait, l'éducateur sportif de la ville 5, lui-même issu d'un quartier, ne s'autodésigne pas comme un « grand frère » dont la connotation est alors perçue comme négative. Aussi, le fait de connaître en amont les jeunes implique que ceux-ci ne peuvent se soustraire aux représentations préalables du « grand frère » en se donnant à voir sous un autre jour. Peut se discuter le problème de savoir si un jeune vivant dans un quartier devrait pouvoir, ou non, « échapper », le temps de ses loisirs, au regard et au contrôle « du grand frère », de « l'animateur issu du quartier », afin de pouvoir se réinventer, de montrer une image nouvelle de lui-même, sans que ne lui soit assignée dès le départ une réputation : celle qu'il s'est déjà construite (ou qu'il subit) au sein du quartier.

Des problèmes de comportements relevés chez les animateurs au profil « grands frères » dans les années 90-2000 sont relatés (violence sur les jeunes et pratiques dangereuses et illégales avec le minibus municipal). Aucune conduite de ce genre ne semble demeurer aujourd'hui dans les espaces jeunes étudiés de la part des professionnels de l'animation municipale. Si la politique des « grands frères » est dans les esprits terminée au niveau des représentations des acteurs du terrain, cette étude a mis en exergue le fait que certains intervenants, eux-mêmes issus des quartiers et inscrits dans des logiques de territoire, contribuent à véhiculer, par leur langage, les identités de quartier auprès de leur public :

« *Une équipe pédagogique a sorti le mot "territoire" pour désigner chaque quartier. Sauf que dans la tête des jeunes, le mot "territoire" ne veut pas dire la même chose. On s'enfermait sur des logiques de territoires. Ça veut dire que si demain, je mets une grosse action sur le quartier X, les gamins du quartier Y ne viendront pas. Et ça, je le vois dans les inscriptions. S'ils viennent, il y en aura 1 ou 2 et encore…* » (Responsable du service des Sports - ville 3)

Dans l'extrait suivant, une animatrice de la ville (2) interpelle les jeunes d'un quartier défavorisé autre que celui où est implantée sa structure d'affectation en employant comme substantif le nom de leur quartier. Cela vient ainsi substituer l'identité personnelle (prénom) ou l'identité de génération (dans le cadre où elle aurait pu simplement les appeler « les jeunes ») :

« *Nous aussi, les animateurs… quand on voit un jeune du quartier A, qu'on connaît… On leur dit : "Hey L'A…* (nom du quartier anonyme) *! Qu'est-ce que vous faites là ? Viens !" Enfin, je pense que les animateurs ont aussi le rôle de… : si l'animateur est content de voir… enfin, accueille… je vais dire "l'étranger", celui qui n'est pas du quartier en disant : "Ah ! Venez l'A…" : les jeunes* [de la structure] *ne peuvent pas trop avoir un autre discours, si les adultes référents qui sont sur place, eux-mêmes accueillent… Il n'y a pas de…* » (Animatrice d'un espace jeunes - ville 2)

Cette animatrice pense qu'il est positif d'interpeller les jeunes en les distinguant par le nom de leur quartier d'appartenance lorsqu'il est question de les inviter à rejoindre un espace jeunes qu'ils ne fréquentent pas d'ordinaire (car non implanté dans leur quartier de résidence). Le but de cette manœuvre est de montrer aux jeunes habitués de la structure qu'il est important d'être ouvert et accueillant envers les jeunes issus d'un quartier différent du leur. Dans ce cadre, cette animatrice évoque le pouvoir conféré par le statut d'adulte référent (revêtu par l'animateur) qui ferait office d'autorité auprès du public traditionnel de proximité de la structure qui, autrement, aurait, peut-être, refusé l'accès à ceux qu'il considère comme étant « des étrangers ». Ce faisant, cette animatrice semble ne pas se rendre compte de l'impact stigmatisant de ses propos qui contribuent à distinguer les jeunes selon leur quartier d'une part, et donc, à renforcer leur identification par territoire d'autre part. Ce type de positionnement[14] entre en contradiction avec les orientations des élus locaux et des responsables municipaux en charge de la Jeunesse et des Sports qui visent à unifier les différentes identités de quartier en une unique identité « ville » pour lutter contre des formes de séparatismes territoriaux dans les mentalités. Ce positionnement est présent dans l'esprit de certains acteurs politiques et administratifs rencontrés et ne tient pas compte du fait que le sentiment d'appartenance au quartier ne s'oppose pas forcément au sentiment d'appartenance à la ville et qu'il peut même en constituer, dans certains cas, une étape préalable. Néanmoins, la promotion d'identités de quartier est susceptible de générer des segmentations mentales et physiques.

1.3 Conclusion

Pour conclure, cette recherche a permis de rendre compte, durant les années 2010, des pratiques locales relatives au recrutement, à la formation et au travail des professionnels de l'animation municipale Jeunesse et Sports tournés vers les jeunes vivant dans les quartiers dits « prioritaires » ZUS puis QPV. Ces pratiques sont variées et consécutives des manières d'organiser le local et des moyens à disposition ; en somme, des fonctionnements singuliers des systèmes locaux de prise en charge de la Jeunesse (Loncle, 2011). Cependant, la tendance observée va dans le sens d'une prolongation de ce qui se faisait auparavant en matière de loisir, de prévention primaire et d'accompagnement social. La structure des équipes professionnelles chargées de l'animation municipale joue un rôle primordial dans la gestion sociale des publics jeunes en présence et cela, peu importe les types d'activités proposées

[14] L'organisation municipale de tournois de football inter-quartiers peut également entrer dans ce cadre (Lessard, 2018).

(de loisirs culturels ou sportifs)[15]. Plus les équipes sont stabilisées, pérennes et constituées de professionnels formés, plus un travail de suivi et de fond peut être entrepris auprès du public. Parallèlement, en réponse aux attentes politiques, on assiste « à l'émergence d'une catégorie d'animateurs qui apparaissent de plus en plus comme des régulateurs sociaux et des stabilisateurs de conflits entre les institutions et les jeunes des quartiers » (Poyraz, 2013). C'est dans ce cadre que sont valorisés des recrutements de locaux. De façon générale, des continuités ont été relevées avec la politique des « grands frères » des années 1990 sur les aspects du recrutement basé sur : l'identité de quartier, le profil sportif, la figure de modèle et de respectabilité dans le quartier, la proximité sociale avec les jeunes, mais souvent avec une attention plus grande que par le passé quant aux profils diplômés ou ouverts à la formation. Dans une certaine mesure, en se basant sur la définition qu'en donne Mauger (2007), la présente étude conclut que les « grands frères » sont toujours présents même si les politiques locales n'emploient plus ce vocable et que les professionnels de l'animation municipale eux-mêmes sont « réfractaires à cette étiquette » (Beunardeau, 2012) et/ou ne se considèrent pas comme tels (retenant en mémoire les caractéristiques d'une figure dépréciée et disqualifiée publiquement durant les années 2000 ; occultant par-là, l'utilité qu'ils pouvaient avoir par le travail social accompli). Leur perpétuation non avouée (voire non consciente) durant les années 2010 est consécutive à la fois : de la mise en place du dispositif Emploi d'avenir, d'une continuité avec le passé (les politiques Jeunesse se sont construites avec ce type d'acteurs et certains sont restés en faisant carrière dans l'animation municipale) et d'une injonction renforcée aux dimensions sécuritaires des politiques nationales et locales. En effet, pour maîtriser ce qui se passe dans les espaces et les temps dédiés à l'animation, des directions municipales ont parfois choisi de se séparer des professionnels non autochtones qui n'ont pas réussi à faire leurs preuves, pour revenir à des valeurs « plus sûres », auprès de professionnels des quartiers plus proches des jeunes culturellement et mieux respectés ; et cela, même s'ils étaient par le passé accusés politiquement de renforcer le communautariste. N'en demeure pas moins que ces professionnels rencontrent des difficultés au quotidien dans leur travail. La conception et la mise en œuvre d'une politique de loisirs pour les jeunes vivant dans les quartiers ne sont pas exemptes de problèmes et dépendent, en partie, des acteurs en présence et de leur investissement. Mais plus encore, la perception de la réussite ou de l'échec de l'action des professionnels est dépendante des objectifs fixés. Or, après l'épisode de l'embrasement national des banlieues dans les années 2000 et les attentes restées vaines envers ces professionnels d'éteindre le feu, le renforcement de la dimension sécuritaire de la Politique de la Ville des années 2010[16] est susceptible de mettre une

[15] La question de la faible venue des filles sur la tranche d'âge approximative des 15-25 ans (restant très souvent minoritaires parmi le public des espaces jeunes) s'explique en partie par une discrimination négative à l'embauche du personnel de terrain municipal féminin ; sur ce sujet, voir Lessard (2019).

[16] Un indicateur de ce tournant sécuritaire est la nouvelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (SNPD) 2013-2017 et le décret n° 2016-553 du 6 mai intronisant le terme de radicalisation aux dispositions relatives à la prévention de la délinquance. En effet, dès 2015, le cofinancement national d'actions de prévention impose de viser expressément des jeunes préalablement identifiés comme de potentielles menaces à l'ordre public en espérant rendre l'action publique plus efficace dans le traitement de l'insécurité. Ces nouvelles orientations mises

nouvelle fois en difficulté les « grands frères » sur des missions de nature complexes nécessitant des moyens et formations supplémentaires (exemple : pour le traitement des jeunes radicalisés, les professionnels expriment le besoin d'avoir accès au fichier S et à des formations de type « éducation spécialisée »). En dehors de la question, non pas du traitement, mais de la prévention la radicalisation qui se réalise, en définitive, par le dialogue auprès des jeunes et la remontée d'informations auprès du Maire concernant le repérage de profils suspects, l'enquête de terrain montre que les professionnels de l'animation municipale, diplômés ou non, se sentent parfois impuissants face à des problématiques sociales importantes, voire inextricables, impactant le quotidien des jeunes. Toutefois, un effort est mené de la part de ces professionnels pour les aider. Pour eux, la question sociale de la précarité devrait être une priorité devant celle de l'insécurité particulièrement prônée par les élus locaux de droite, mais aussi de gauche...

En finalité, l'autonomisation des jeunes par le détachement progressif aux institutions publiques de prise en charge (service Jeunesse et/ou des Sports, Mission locale…) confère à la fois une direction (objectif) et un sens à l'action des professionnels (indicateur d'une mission accomplie). Le constat d'un déficit de transversalité dans le type de traitement politique qui tend vers la globalisation de la prise en charge des problématiques sociales des jeunes est levé et représente d'ailleurs, depuis la deuxième moitié des années 2010, un défi à relever par les expérimentations « Projets innovants en faveur de la jeunesse » émanant du Programme d'investissement d'avenir (PIA) pour un public cible de 13 à 30 ans. Ces expérimentations promouvant une politique jeunesse dite « intégrée » (Parisse, 2019) aux enjeux d'interterritorialité et d'intersectorialité face aux multiples problématiques Jeunesses[17] n'étaient cependant pas mises en œuvre sur les territoires étudiés ; à l'exception d'une ville particulièrement marquée par la précarité et dont les effets du dispositif sont restés inefficaces, car les résultats obtenus sont faibles et restreints aux quelques jeunes bénéficiaires des actions. Ceci nécessite d'examiner l'ampleur des moyens à déployer par les politiques Jeunesses aux différents échelons territoriaux afin de parvenir à toucher une partie importante des jeunes en difficultés vivant dans les quartiers QPV.

sur l'agenda de la Politique de la Ville viennent un peu percuter les réalités de l'action municipale traditionnellement en faveur de l'occupation et du bien-être des jeunes par une prise en charge institutionnelle proposant des loisirs. Le changement de type de prévention attendu par le gouvernement annonce le déclin des dispositifs de cofinancement d'actions généralistes de prévention primaire pour la jeunesse. Ceci vient questionner les capacités des professionnels de l'animation municipale en charge des jeunes à réorienter leur action en mobilisant des compétences supplémentaires.

[17] Il s'agit « d'aborder de façon globale et cohérente à l'échelle d'un territoire identifié, les problématiques d'éducation, de culture, de sport, de santé, de citoyenneté, de mobilité, d'engagement, de formation et d'accès des jeunes à l'emploi ».
Anru, 17 février 2015, « Appel à projets pour le Programme d'investissements d'avenir "Projets innovants en faveur de la jeunesse" (programme 411) ».

1.4 Bibliographie

Augustin Jean-Pierre, Gillet Jean-Claude, *Animation professionnelle. Histoire, acteurs enjeux*, Paris, L'Harmattan, coll. « Débats jeunesses », 2000.

Becquet Valérie, Loncle Patricia, Van de Velde Cécile (dir.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu,* Nîmes, Champ social éditions, coll. Questions de société, 2012.

Becquet Valérie, Les « jeunes vulnérables » : essai de définition, *Agora Débats/Jeunesses*, L'Harmattan/Presses de Sciences Po, 2012, n° 62, p. 51-64.

Becquet Valérie, Corond Maurice (dir.), *L'accompagnement social et éducatif. Quelles modalités pour quelles finalités ?* Paris, L'Harmattan, 2017.

Beunardeau Pauline, *Les « grands frères » dans la politique jeunesse de Saint-Denis : Genèse d'une figure dépréciée dans le débat public local et national*, in *Les politiques de la jeunesse au Royaume-Uni et en France*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2012.

Duret Pascal, « Entre don, dette et professionnalisation : le cas des grands frères », *in* Agora débats/jeunesses, Pédagogie, illusion de la technicité, 1996, n° 4, p. 11-20.

Duret Pascal (b), *Anthropologie de la fraternité dans les cités,* Paris, PUF, 1996.

Falcoz Michel, « Des formations incertaines » La difficile insertion par le sport, *Le sociographe*, 2012, n° 38, p. 70-81.

Gasparini William, Vieille Marchiset Gilles, Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.

Guerandel Carine, « Sports, genre et jeunesse populaire : le rôle central des professionnels. », Agora débats/jeunesses 3, 2011, n° 59, p. 93-106.

Kaufmann Jean-Claude, *L'enquête et ses méthodes, l'entretien compréhensif*, Paris, 2e édition refondue 128, Armand Colin, 2008.

Koebel Michel, « L'intégration par le sport : une croyance durable », *Empan*, n° 79, septembre 2010.

Lascoumes Pierre, Le Galès Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, coll. 128, 2007 (2e éd. 2012).

Lebon Francis, Les animateurs socioculturels, Paris, La Découverte, 2009.

Lebon Francis, Lima Léa, Les difficultés au travail dans l'animation, Agora débats/jeunesses, 2011, n° 57, p. 23-36.

Lessard Coralie, « Mise en œuvre de politiques municipales jeunesse et sports : quand les « jeunes-vieux » dans les quartiers deviennent une catégorie d'action publique officieuse et émergente », Sociétés et jeunesses en difficulté, n° 25, Printemps 2021.

Lessard Coralie, « L'inégal accès des filles au sport dans les quartiers », Revue EP&S, 2019, n° 384, p. 42-44.

Lessard Coralie, Les politiques municipales de la jeunesse et des sports dans les quartiers : espoirs et illusions de la mixité sociale et de la discrimination

positive, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Cécile Collinet et de Pierre-Olaf Schut, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, 2018.
Loncle Patricia, « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie* 2, 2011, vol. 2, p. 129-147.
Mignon Jean-Marie, *Le métier d'animateur*, Paris, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », 2005.
Mauger Gérard, « Le monde des bandes », In Mohammed Marwan, Mucchielli Laurent (dir). *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, Recherches, La découverte, 2007.
Mohammed Marwan, Interactions et initiatives envers les jeunes de « Quartiers sensibles », *Après demain, La jeunesse entre éducation et répression*, n° 450-451, janvier-février 2003.
Muniglia Virginie, Thalineau Alain, Insertion professionnelle et sociale des jeunes vulnérables. Les conseillers de missions locales entre adaptation et tensions. Politiques sociales et familiales, 2012, n° 108, p.73-82.
Parisse Jordan, « Construire des politiques "intégrées" en direction des jeunes. Les enjeux d'une démarche d'expérimentation », Cahiers de l'action, 2019, vol. 54, n° 2, p. 15-22.
Poyraz Mustafa, « Animation, territoires et pratiques socioculturelles. Les animateurs des quartiers populaires : entre la régulation sociale et l'éducation populaire », *ATPS*, 2013, n° 5, p. 27-36.
Sakouhi Fethi, Thomas Raymond, Jeunes des banlieues en difficulté : conditions socioculturelles, insertion par le sport : chimère ou réalité ? Le cas des jeunes d'origine maghrébine, Broché, Diffusion ANRT, 2004.